

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal
N° 500-11-036133-094

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

DÉBUT 1519 h

FIN 1515 h

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

☐ par défaut ☒ ex parte
☐ contesté ☐ enquête au fond

☒ COUR SUPÉRIEURE
☐ COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

In the Matter of the Plan of Compromise or
arrangement of: Abitibiwater inc. et al. DEMANDE
DÉFENSE

Division Chambre Commerciale Salle n° 15.03

Le 26 Janvier 2010

PRÉSENTS: Hon. Clément Gascon, J.C.S.

☐ DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)

☐ DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)

☐

☐

M^e Joseph Reynaud
STIKEMAN ELLIOTT

M^e

M^e

M^e

NATURE DE LA CAUSE Requête en jugement déclaratoire
GREFFIER Diana Boly, g.c. (a.c.) 25-2-2010

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau ☐ oui ☐ non

☐ STÉNOGRAPHE _____

1519 Début de la séance

1519 Identification du procureur

1519 Représentations de Me Reynaud

— Questions et commentaires du tribunal

1513 À la suite des représentations de
Me Reynaud, le tribunal procède au
rendre des prochaines jours un jugement
rectifié en regard du paragraphe 8
des conclusions de l'ordonnance Belgo
et en remettra une copie conforme aux
avocats d'Abitibi pour circulation au
Service Lit relatif la procédure habituelle.

Page 1 de 1

Folio _____

Diana Boly, g.c.

Clément Gascon, J.C.S.
Hon. Clément Gascon, J.C.S.